

NOTE D'INFORMATION

Accord d'intéressement W&G Conseil

Définition

L'intéressement est un dispositif d'épargne salariale facultatif, collectif et aléatoire qui permet de distribuer une partie des résultats ou des performances d'une entreprise à ses salariés.

Objectif

L'accord d'intéressement vise à renforcer la communauté d'intérêts qui existe à l'intérieur de l'entreprise et à améliorer les niveaux de résultats et de performances collectives. En ce sens l'engagement de chaque salarié dans son travail, son adhésion aux objectifs communs, sa compétence et son expérience, sont particulièrement déterminants pour la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Salariés bénéficiaires

Tous les salariés qui ont une ancienneté supérieure à trois mois.

Versement

La prime individuelle d'intéressement est versée au plus tard le dernier jour du septième mois suivant la clôture de l'exercice de référence et bénéficie d'une exonération de charges sociales (sauf CSG et CRDS). En cas de placement dans un Plan d'épargne salariale elle bénéficie en plus d'une exonération d'impôts.

Répartition

La répartition individuelle de l'intéressement est proportionnelle au salaire.

Calcul

$$Int = Int IR + Int IP$$

- Int: Montant de l'enveloppe d'intéressement à distribuer entre les salariés
- IR: Indicateur de résultat de l'ensemble de l'entreprise
- IP: Indicateur de performance de l'ensemble de l'entreprise

L'entreprise souhaite favoriser l'implication de l'ensemble des salariés à l'amélioration de son résultat et de ses performances.

La formule de calcul est liée à l'évolution de l'indicateur de résultat IR: Résultat Courant Avant Impôts, qui figure au compte de résultat des comptes arrêtés à la date de clôture de l'exercice, et, de l'indicateur de performance IP: Chiffre d'Affaires, qui reflète l'activité de l'entreprise, au cours d'un exercice, de manière objective, quantifiable et vérifiable.

Le montant global d'intéressement est calculé en pourcentage de la masse des salaires bruts.

Montant maximal à distribuer:

$$Int_{max} = 10\% * SB$$

Formule de calcul

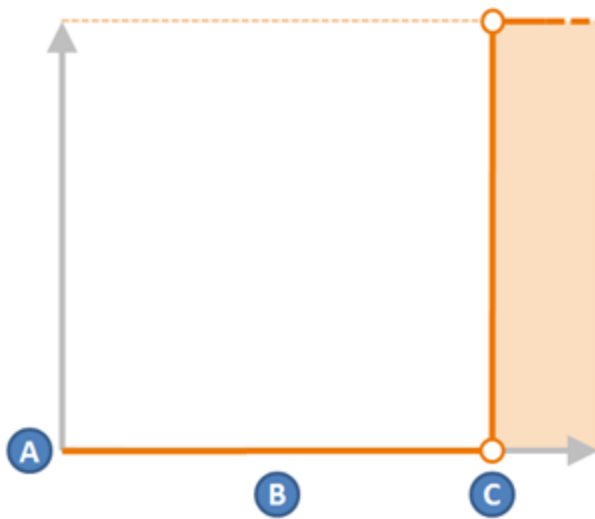
$$Int = Int IR + Int IP$$

IR	si $\frac{RCAI_n}{RCAI_{n-1}} \geq 2\%$	alors $Int IR = 50\% * (10\% * SB)$
	dans le cas contraire	alors $Int IR = 0 \text{ €}$
IP	si $\frac{CA_n}{CA_{n-1}} \geq 5\%$	alors $Int IP = 50\% * (10\% * SB)$
	dans le cas contraire, la formule de calcul s'exprime en fonction du pourcentage d'atteinte de l'objectif, noté X:	
	si $50\% \leq X < 100\%$	alors $Int IP = [2,00 * (X-50\%)] * [50\% * (10\% * SB)]$
	si $X < 50\%$	alors $Int IP = 0 \text{ €}$

Exemples

Int IR

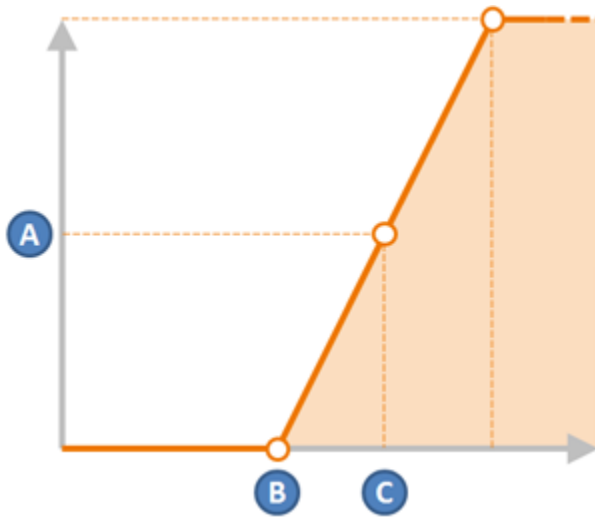
Int IR est calculé selon la progressivité suivante:



où $A = 0\%$, $B = 0\%$ et $C = 100\%$.

Int IP

Int IP est calculé selon la progressivité suivante:



où $A = 50\%$, $B = 50\%$ et $C = 75\%$.